

Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/08/2025 - 4009 - 2015 B 01226 - 442 344 990 - IMOCLAIRE

② **BILAN - PASSIF avant répartition**

Pour Copie certifiée Conforme DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :215 110.....)	DA	215 110	215 110
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	355 846	355 846
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 463 377	4 368 450
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DEL'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 271 372	94 926
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	6 325 705	5 054 333
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		3 144
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		3 144
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 027 134	543 664
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 106 850	2 406 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	47 168	147 666
	Dettes fiscales et sociales	DY	309 913	586 004
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	6 154	63 112	
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	3 497 218	3 747 404	
Ecart de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	9 822 923	8 804 881	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 639 277	3 380 201	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	6 560	1 902	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	1 068 045	1 793 973
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	1 068 045	1 793 973
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	9 167	8 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	393 477	62 251
	Autres produits (1) (11)			FQ	26	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 470 714
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT	9 000	2 000
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	277	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	456 386	429 079
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	18 230	32 948
	Salaires et traitements *			FY	752 188	745 752
	Charges sociales (10)			FZ	332 074	347 185
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations { - dotations aux amortissements * dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3) - dotations aux provisions	HS	GA	85 644	92 636
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	4 000
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		3 144
Autres charges (12)			GE	24 334	111	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 682 134	1 793 299
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(211 420)	70 931
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	973 273	13 107
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		657
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	313 889	141 719
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	14 814	
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	1 301 976	155 483
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		2
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	381 333	71 104
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	381 333	71 106
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	920 642	84 377
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	709 222	155 308

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	202 177	23 021
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	628 530	100 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	830 708	123 021
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	136 097	17 263
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 588	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	139 685	17 263
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	691 022	105 759
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	128 873	166 140	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 603 397	2 142 734
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 332 026	2 047 807
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	1 271 372	94 926
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			IG		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		155
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1	107 032	62 251
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	76	96	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
divers			139 685	830 708	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	TOTAL I				1	2		3			
Frais d'établissement et de développement					CZ		D8		D9		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	15 950	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP	91 044	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	221 613	KW		KX	3 546	
		Matériel de transport *			KY	75 372	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	363 558	LC		LD	6 399	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	751 586	LO		LP	9 945	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	2 527 914	8V		8W	3 240		
Autres titres immobilisés				1P	23 216	1R		1S	5 000		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	415	1U		1V	32 500		
TOTAL IV				LQ	2 551 545	LR		LS	40 740		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	3 319 081	ØH		ØJ	50 685		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	TOTAL I				IN	2		4			
Frais d'établissement et de développement					CØ		DØ		D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO	3 000	LW	12 950	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	91 044	MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	225 158	MN		
		Matériel de transport			IV		MP	75 372	MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	27 298	MS	342 660	MT		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
Avances et acomptes				NC		ND		NE			
TOTAL III				IY	27 298	NG	734 234	NH			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
	Autres participations				IØ	4 616	ØX	2 526 538	ØY		
	Autres titres immobilisés				I1	22 815	2B	5 401	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	32 915	2F		
	TOTAL IV				I3	27 431	NJ	2 564 854	NK		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4	57 729	ØK	3 312 037	ØL	ØM		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE**

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE							Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	13 259	PF	2 691	PG	3 000	PH	12 950
TOTAL I		RK	13 259	RM	2 691	RN	3 000	RO	12 950
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	10 778	PW	4 552	PX		PY	15 330
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	45 198	QE	19 726	QF		QG	64 924
	Matériel de transport	QH	60 515	QI	11 422	QJ		QK	71 937
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	232 465	QM	47 253	QN	27 298	QO	252 420
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	348 956	QV	82 953	QW	27 298	QX	404 611
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	362 214	ØP	85 644	ØQ	30 298	ØR	417 560
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
Inst. techniques mat. et outillage	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
	Matériel de transport	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Emballages récup. et divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
TOTAL II	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	3 144 5W	5X	3 144 5Y	
	TOTAL II	5Z	3 144 TV	5X TW	3 144 TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	7 530 9V	9W	2 528 9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	10 440 6U	6V	10 440 6W	24 000
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	424 760 6Y	6Z	285 145 7A	143 615
	TOTAL III	7B	442 730 TY	7Z TZ	298 113 UA	172 617
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	445 874 UB	28 000 UC	301 257 UD	172 617
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	4 000	UF	286 445	
	- financières	UG		UH	14 814	
	- exceptionnelles	UJ		UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	32 915	UV	32 915	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	28 800		28 800		
	Autres créances clients		UX	558 689		558 689		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 634		9 634	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	56		56	
	Groupe et associés (2)		VC	6 328 725		6 328 725		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	154 267		154 267		
	Charges constatées d'avance		VS	4 615		4 615		
	TOTAUX			VT	7 117 701	VU	7 117 701	VV
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	306 635				
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	6 560	6 560			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	1 020 574	162 633	668 358	189 583	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	135	135				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	47 168	47 168				
Personnel et comptes rattachés		8C	22 105	22 105				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	75 128	75 128				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	34 635	34 635			
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	68 281	68 281			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	109 765	109 765			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	2 106 715	2 106 715				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 154	6 154				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX			VY	3 497 218	VZ	2 639 277	668 358	189 583
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	616 200	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	114 820
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	164 558	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31122023			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WA	1 271 372
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	47 221	XE	48 634		
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG	1 413				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		XW	6 120		
	Amendes et pénalités	WJ	6 120	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7	145 446
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	(310 336)			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	(310 336)	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions									WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ	308 817	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
TOTAL I									WR	1 470 054	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)									WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêt : ()									WB	
Mesures d'incitation le bénéfice et exonérations	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									I6	
	Dédouction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									WZ	
	Majoration d'amortissement *									XA	973 273
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation nulle (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septidécies)		PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XD		
Dédouctions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Dédouctions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL									Y3		
TOTAL II									XH	1 215 134	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI		254 919			
déficit (II moins I)						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		254 919		XO	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	32 504	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
							- Autres réserves	ZD	94 926				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	94 926		Dividendes			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions			ZF					
	TOTAL I	ØF	94 926			Report à nouveau		ZG					
										TOTAL II		ZH	94 926
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 885		10 369					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	95 393		XQ	211 657		203 846					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	47 240		7 232					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	195 604		207 632					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	456 386		429 079					
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	4 182		12 225					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	14 048		20 723					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	18 230		32 948					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	243 040		293 093					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	56 147		55 072					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	752 188							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	5,57 %		2,21 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
										- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
										- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
										- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	254 919	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	273 408	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE						Néant <input type="checkbox"/>	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2	cession titres	3 588			3 588	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2	628 530	624 942	624 942			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			624 942				
CADRE B plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS IMOCLAIRE** Néant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Pour Copie certifiée
Conforme
DGFR N° 2059-E-2024

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS IMOCLAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012023 et clos le : 31122023		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	10
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 068 045
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	35 894
TOTAL 1	OX	1 103 939
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	26
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	9 167
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	9 192
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	30 198
Variation négative des stocks	OQ	9 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	223 948
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	24 334
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	287 481
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 825 650
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	825 650
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 103 939
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	11 349 450
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|3|**

N° SIRET **4|4|2|3|4|4|9|9|0|0|0|0|4|3|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS IMOCLAIRE**

ADRESSE (voie) **15 REMPART SAINT-THIEBAULT**

CODE POSTAL **57000** VILLE **METZ**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 **2**

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **20 000**

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique **BIGEL** Prénom(s) **Gregory**
Nom marital % de détention **95,00** Nb de parts ou actions **19 000**
Naissance : Date **17041978** N° département **57** Commune **Saint Avold** Pays **FRANCE**
Adresse : N° **3** Voie **CHEMIN DE ROTHENBERG**
Code postal **57730** Commune **MACHEREN** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3

N° SIRET 4|4|2|3|4|4|9|9|0|0|0|0|4|3

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS IMOCLAIRE

ADRESSE (voie) 15 REMPART SAINT-THIEBAULT

CODE POSTAL 57000 VILLE METZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="checkbox"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Marianne_bleurouge.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

LISTE DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE ET DES SOCIETES QUI ONT CESSE D'ETRE MEMBRES DE CE GROUPE

(article 223 A du CGI)

Pour Copie certifiée
Conforme
2029-B-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZK annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET de la société mère : **44234499000043**

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

IA - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice liquidé

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	442344990	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	IMOCLAIRE					
Adresse	15 REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ FRANCE					
Siren	498606821	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	BIG PROPERTY					
Adresse	15 BIS REMPART SAINT-THIEBAULT 57000 METZ FRANCE					

IB - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						
Siren		Adresse				
Forme Juridique						
Dénomination						
Adresse						

II A - Liste des sociétés résidentes qui ont cessé d'être membre du groupe au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice liquidé

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise	
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES
MISE A JOUR DE LA LISTE DES SOCIETES DU GROUPE
POUR L'EXERCICE SUIVANT
(article 223 A du CGI)

Pour Copie certifiée
Conforme

2029-B-bis-SD
(2024)

Formulaire obligatoire
Article 46 quater 0-ZD annexe III du CGI

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**N° SIRET de la société mère : **44234499000043**Exercice ouvert le : **01/01/2024**clos le : **31/12/2024****I A - Liste des sociétés résidentes membres du groupe au titre de l'exercice suivant**

Sociétés du périmètre d'intégration fiscale		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		1er exercice d'entrée dans l'intégration fiscale (oui/non) (1)	Taux de détention par la société mère ou société mère non résidente	
					Directe (2)	Indirecte (2)
Siren	442344990	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	IMOCLAIRE					
Adresse	15 REMPART SAINT-THIEBAULT					
	57000 METZ FRANCE					
Siren	498606821	Adresse		NON		
Forme Juridique	AUTR					
Dénomination	BIG PROPERTY					
Adresse	15 BIS REMPART SAINT-THIEBAULT					
	57000 METZ FRANCE					

I B - Liste des sociétés intermédiaires, de l'entité mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Identification des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)		Impôt étranger équivalent à l'IS auquel la société est soumise	Statut de l'entreprise	Taux de détention par la société mère non résidente	
						Directe (2)	Indirecte (2)
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							
Siren		Adresse					
Forme Juridique							
Dénomination							
Adresse							

II A - Liste des sociétés résidentes qui cessent d'être membres du groupe au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement (si différente de l'adresse du siège)	
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			
Siren		Adresse	
Forme Juridique			
Dénomination			
Adresse			

II B - Liste des sociétés qui ont cessé d'être intermédiaires, mère non résidente et des sociétés étrangères au titre de l'exercice suivant

Dénomination des sociétés		Adresse du principal établissement		Statut de l'entreprise	
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					
Siren		Adresse			
Forme Juridique					
Dénomination					
Adresse					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS IMOCLAIRE**Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **44234499000043**Exercice ouvert le : **01012023**clos le : **31122023**Néant *

A - RESULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
	CA	285 408	CB			
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	285 408	CB			
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD					
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE			
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG			
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN			
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV			
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP					
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS			
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT					
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU					
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW			
TOTAL	CX	285 408	CY			
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	285 408	DA			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4
C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %						
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)			B3			

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

2058ER - Détails des autres régularisations du cadre A au 31/12/2023

Libellé	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
qp frais et charges dividendes big propert		12 000
Totalisation		12 000

2058ER - Détails des autres régularisations du cadre B au 31/12/2023

Libellé	Cessions d'immobilisations					
	PV Taux 19%	PV Taux 15%	PV Taux 0%	MV Taux 19%	MV Taux 15%	MV Taux 0%
Totalisation						

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS IMOCLAIRE**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **44234499000043**

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

Néant *

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations			Déficit et déductions		
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA			FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD			FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe				FZ			
Autres régularisations (à détailler)	FG			FH			
TOTAL	FK			FL			
BENEFICE (2) FK - FL	FM			FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)			F6	GG	F7	F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3	
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%	GE			GJ			
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%		E8			E6		
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%			E7			E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DL AUDIT

SAS IMOCLAIRE

2058ES - Détails des autres régularisations du cadre A au 31/12/2023

Libellé	Bénéfice et réintégrations	Déficit et déductions
Totalisation		

2058ES - Détails des autres régularisations du cadre B au 31/12/2023

Libellé	Cessions d'immobilisations					
	PV Taux 19%	PV Taux 15%	PV Taux 0%	MV Taux 19%	MV Taux 15%	MV Taux 0%
Totalisation						

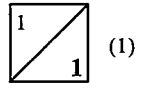
Marianne_bleurouge.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Egalité
Fraternité*

Pour Copie certifiée
Conforme **2058 TS 2024**
Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**TABLEAU DE SYNTHESE DU RESULTAT
ET DES PLUS OU MOINS-VALUES DES SOCIETES MEMBRES DU GROUPE
A RETENIR POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET : **4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

Si un tableau n° 2058 ES est souscrit, cocher la case

Nombre de sociétés intégrées **BD**

Néant *

Dénomination de la société fille AA puis N° SIRET AB	Bénéfice AC	Déficit AD	Autres plus-values à 19 % <small>(210 F, 238 bis JA, 208 C et 219 IV du CGI)</small> AK	Plus et moins-values à long terme à 19 % <small>(montant précédé du signe + ou - selon le cas)</small> AF	Plus et moins-values à long terme à 15 % <small>(montant précédé du signe + ou - selon le cas)</small> AE	Plus et moins-values à long terme à 0 % <small>(montant précédé du signe + ou - selon le cas)</small> EL
AUTR IMOCLAIRE 4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3	254 919					
AUTR BIG PROPERTY 4 9 8 6 0 6 8 2 1 0 0 0 4 5	30 488					
SOUS-TOTAL	BE 285 408	BF				
Résultat d'ensemble - Bénéfice (col. AC - AD en BA) - Déficit (col. AD - AC en BB)	BA 285 408	BB				
Autres plus-values à 19% (total algébrique de la colonne AK en AL)			AL			
Plus-values et moins-values à long terme (Total algébrique de la colonne AF en AG, AE en BC et EL en BG)				AG	BC	BG

(1) Lorsque le nombre de sociétés membres du groupe excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 TS supplémentaires. Dans ce cas, il convient : - de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ; - de porter le nombre total de tableaux n° 2058 TS souscrits en bas à droite de cette même case. Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes AC et AD, ainsi que les montants à inscrire cases BA, BB, AG, BC, BG. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Marianne_pleurouge.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour Copie certifiée
Conforme

N° 2058 RG 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL ET DES PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**
N° SIRET : 44234499000043
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012023**clos le : **31122023**Néant *

I - RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE			
Chiffre d'affaires de l'ensemble des sociétés intégrées		HV	8 648 239
Plus-values à 19% (art. 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		HQ	
Quote-part de frais et charges appliquée au montant brut des plus-values et relative aux plus ou moins values de cession de titres de participation neutralisées au titre d'un exercice ouvert avant 2019		HI	(12 000)
Réintégration des charges financières (CGI, art. 223 B- 6ème alinéa)		HA	
Réintégration des charges financières nettes conformément aux dispositions de l'article 223 B bis du CGI		HF	
Abattement sur le bénéfice et exonération : montant excédant la limite d'exonération pour l'ensemble du groupe		HZ	
Déduction du résultat net d'ensemble de cession ou de concession de brevets et actifs assimilés imposé au taux de 10 %		HM	
Déduction des charges financières nettes en report (CGI, art. 223 B bis)		HJ	
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables	Bénéfice	HB	273 408
	Déficit	HC	
Plus-values d'ensemble imputées sur le déficit d'ensemble		HD	
Résultat net d'ensemble de cession, de concession ou de sous-concession imputé sur le déficit d'ensemble		HN	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		HE	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice *		HG	
RESULTAT FISCAL	Bénéfice	HK	273 408
	Déficit	HL	

II - PLUS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE					
	19 %		15 %		0 %
imposables	IA		Z1		EM
imputées sur le déficit d'ensemble de l'exercice	IB		Z2		EN
imputées sur les moins-values correspondantes nettes à long terme antérieures	IC		Z3		EO
imputées sur les déficits antérieurs	ID		Z4		EP
Total : cases IB à ID, Z2 à Z4 et/ou cases EN à EP	IE		Z5		EQ
imposées au taux réduit : cases Z1 - Z5 et/ou cases EM - EQ et/ou cases IA - IE	IF		Z6		ER

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Marianne_bleurouge.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour Copie certifiée
Conforme 2058 DG 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS D'ENSEMBLE ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME D'ENSEMBLE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société : **SAS IMOCLAIRE**

Néant *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	NE	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	NC	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	ND	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	NB	

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

I - SUIVI DES DEFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	KC
Déficits imputés (report lignes HG, ID, Z4 et EP du tableau 2058RG) *	KD
Déficits reportables (différence KC - KD)	KE
Déficits nés au titre de l'exercice (report ligne HL du tableau 2058 RG)	JC
Total des déficits restant à reporter (somme KE + JC)	JD

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES SUBVENTIONS ET ABANDONS DE CRÉANCES NON RETENUS
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE
À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 1992 ET AVANT LE 1^{er} JANVIER 2019



(6)

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : **SAS IMOCLAIRE**

N° SIRET : 44234499000043

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : **01012023**

clos le : **31122023**

Néant *

Dénomination des sociétés 1	Subventions indirectes sur cessions d'immobilisations		Autres subventions et abandons de créances		
	Allouées (1) 2	Reçues (2) 3	Alloués		Reçus (4) 6
			déductibles (3) 4	non déductibles (1) 5	
AUTR IMOCLAIRE SAS, Sté par actions simplifiée					
AUTR BIG PROPERTY SAS, Sté par actions simplifiée					
TOTAL					

- (1) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société.
 - (2) Ces subventions ou abandons doivent être rapportés au résultat propre de la société et déduits du résultat d'ensemble.
 - (3) Ces subventions ou abandons ont été rapportés au résultat d'ensemble.
 - (4) Ces subventions ou abandons ont été déduits du résultat d'ensemble s'ils sont compris explicitement ou implicitement dans le résultat imposable de la société.
 - (5) Subventions sur cessions d'immobilisations : cumul des sommes depuis l'entrée dans le groupe.
Autres subventions : cumul des sommes reçues ou allouées au cours des 4 exercices précédents.
 - (6) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 SG supplémentaires.
Dans ce cas, il convient :
- de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet ;
- de porter le nombre total de tableaux n° 2058 SG souscrits en bas à droite de cette même case.
Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.
- * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

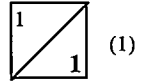
Marianne_bleurouge.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

Pour Copie certifiée
Conforme N° 2058 CG 2024
Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES CREDITS D'IMPOT
ET CREANCES IMPUTABLES



(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère : SAS IMOCLAIRE

N° SIRET 4 4 2 3 4 4 9 9 0 0 0 0 4 3

Adresse du service des impôts des entreprises
où est déposée la déclaration de résultats :

Exercice ouvert le : 01012023

clos le : 31122023

Néant *

SIREN et dénomination des sociétés	Réduction et crédit d'impôt	Montant du crédit d'impôt	Créances report en arrière des déficits antérieurs des filiales		Précision sur l'utilisation des crédits d'impôt (Utilisation de la valeur AUT)
			Cédées à la mère	Utilisées par la mère	
1	2	3	4	5	6
TOTAL					

LE LF

Montant total par type de réduction et de crédit d'impôt au titre du résultat d'ensemble

Type de réduction et de crédit d'impôt	Total

Ventilation des crédits d'impôt

SIREN et dénomination des sociétés	Crédits reportables	Crédits non reportables et restituables	Crédits non reportables et non restituables
AUTR IMOCLAIRE 442344990			
AUTR BIG PROPERTY 498606821			
TOTAL	LK	LM	LN

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2058 CG supplémentaires.

Dans ce cas, il convient : - de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet;

- de porter le nombre total de tableaux N° 2058 CG souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes LA, LO, LI, LH, LJ, LC, LE, LF, LK, LM et LN.

(2) Indiquer sur la première ligne la nature du crédit d'impôt et sur la deuxième ligne le montant correspondant. Si une filiale dispose de plusieurs crédits d'impôts, la société mère remplit autant de lignes que de crédits d'impôts.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Marianne_bleuorange.bmp?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour Copie certifiée
Conforme N° 2058 PV 2024

Formulaire obligatoire (article 223 A à U
du Code général des impôts)

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

ETAT DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES DE CESSION
D'ELEMENTS D'ACTIF IMMOBILISE ENTRE SOCIETES DU GROUPE

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble)

Dénomination de la société mère :	SAS IMOCLAIRE										
SIREN de la société mère :	4	4	2	3	4	4	9	9	0		
Adresse du Service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration d'ensemble de résultats :											
Exercice ouvert le :	01012023					clos le : 31122023					

SUIVI DES PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSION NON RETENUES POUR LE CALCUL DU RESULTAT OU DE LA PLUS-VALUE OU MOINS-VALUE NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET NON ENCORE RAPPORTEES OU DEDUITES

Bien NO	Propriétaires successifs NP	Valeur d'origine NQ	Amortissements déduits NR	Suppléments d'amortissements NS	Plus-values et moins-values non retenues pour le calcul de la plus-value ou moins-value nette à long-terme d'ensemble au titre d'un exercice ouvert avant le 1er janvier 2019	
					Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plus ou moins values non encore imposées⁴
NT

Plus-values				Moins-values				Plus-value ou moins-value sur titre de participation non encore imposée	Quote-part de frais et charges non encore appliquée (CGI, art. 223 F, al. 3)
Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de droit commun	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %		
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
								<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 Valeur d'origine du bien cédé, mentionnée au 2 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI et inscrite au bilan de la société du groupe qui a effectué la première cession ou au bilan de la société absorbée dans les cas prévus au BOI-IS-GPE-50-50-10 au II-C-1 n°250.
2 Cumul des amortissements effectivement déduits pendant la période d'utilisation du bien par les sociétés du groupe
3 Cumul des amortissements réintégrés au résultat d'ensemble en application du 1 du II de l'article 46 quater-0 ZH de l'annexe III au CGI.
4 Pour les immobilisations revêtant la nature de titres d'une société du groupe uniquement, mentionner le montant cumulé des plus-values ou moins-values qui n'ont pas été retenues pour le calcul du résultat ou de la plus-value ou moins-value nette à long terme d'ensemble en application de l'article 223 F du code général des impôts.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIÉES A DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES
ET/OU L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

1/1 (1)

Dénomination de la société mère :	SAS IMOCCLAIRE		
SIREN de la société mère :	442344990		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS IMOCCLAIRE		
SIREN de la société intégrée :	442344990		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
Exercice ouvert le : 01012023	clos le : 31122023		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 2) ²			MB
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Plus-values ou moins-values de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numérotter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 822 923** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 603 397** euros et un total **charges** de **2 332 026** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 271 372** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour Copie certifiée
Conforme

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la notion d'utilité de l'entreprise ; La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir une participation si elle avait à l'acquérir (PCG, art.332.3).

Elle peut être évaluée à partir de critères objectifs (capitaux propres), d'éléments prévisionnels ainsi que d'éléments subjectifs, l'entreprise devant être en mesure de justifier son estimation.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, aucun titre de participation n'a fait l'objet de dépréciation

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet

Règles et Méthodes Comptables

d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

1)

Les titres de participations dépréciés :

- La société IMOCLAIRE a absorbé la société COLSON au cours de l'année 2023. Un mali de liquidation de 237k€ est comptabilisé.

- Les titres EI LUX , une reprise de dépréciation a été comptabilisée pour 39k€ compte tenu de la diminution du compte courant. la provision sur titre est maintenue

4) Depuis 2015 la SAS GBI CONSEILS a consenti à sa société mère IMOCLAIRE des avances de trésorerie pour un montant global au 31/12/2023 de 920 356.08 euros. Cette

Pour Copie certifiée
Conforme

Règles et Méthodes Comptables

avance de trésorerie est rémunérée en 2023 au taux maximum déductible de 5.57% soit des intérêts à payer constatés au 31/12/2023 en faveur de GBI CONSEILS pour un montant de 61 583,67 euros.

IMOCLAIRE
Société par actions simplifiée au capital social de 215.110 €
Siège social : 15, rempart Saint-Thiébault 57000 METZ
442 344 990 RCS METZ

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

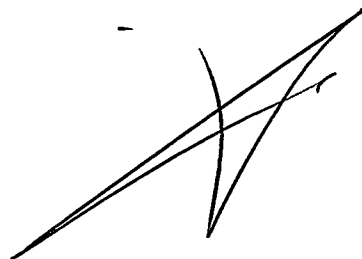
L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1.271.372 €, au compte "Autres réserves".

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, les nus-proprétaires n'ayant pas participé au vote.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



015 8 0226



4b Rue François de Curel
57000 – Metz
Téléphone : 03.87.32.79.46

*Certifié conforme
à l'original*

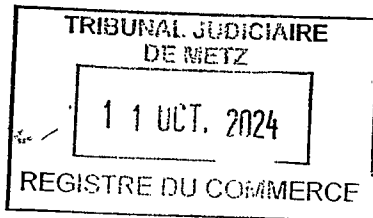
SAS IMOCLAIRE
capital social de 215 110 €
15 Bis Rempart Saint Thiébault
57000 METZ - Tél. : 03 72 39 10 70
RCS Metz 442 344 990 00043

IMOCLAIRE SAS

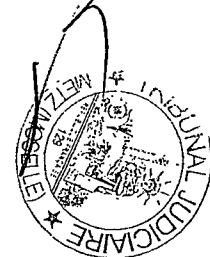
Société par actions simplifiée au capital de 215.110 euros
15 Bis Rempart Saint Thiébault
57000 – Metz
RCS Metz 442 344 990

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 525-4000
Metz, le.....07.....25
Le Greffier



Ce rapport contient 26 pages

IMOCLAIRE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 215.110 euros
Siège social : 15 Bis Rempart Saint Thiebault- 57000 Metz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

15 Bis Rempart Saint Thiebault

Aux associés de la société Imoclaire SAS,

01 01 98 57 80 1st - N° SIREN 000 16

57000 METZ

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Imoclaire SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les règles et méthodes relatives à la valorisation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

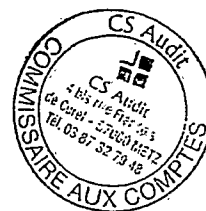
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives; que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient remettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 18 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
CS Audit SAS



Martin Feuchter
Associé



COMPTES ANNUELS

2023

**SAS IMOCLAIRE
15 REMPART SAINT-THIEBAULT
57000 METZ**

Siret : 44234499000043

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

DL AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Lorraine et à la Cour d'Appel de Metz

1, Place du Pont à Seille - 57000 METZ

Tél : 03 87 76 42 40

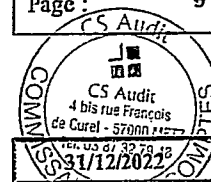
metz@dlaudit.com

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 950	12 950		2 691
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	91 044	15 330	75 713	80 265
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	643 190	389 280	253 910	322 365
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 526 538	5 000	2 521 538	2 520 386	
Créances rattachées à des participations		2	(2)	(2)	
Autres titres immobilisés	5 401		5 401	23 216	
Prêts					
Autres immobilisations financières	32 915		32 915	415	
TOTAL (II)	3 312 037	422 562	2 889 475	2 949 336	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				9 000
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	587 489	24 000	563 489	494 369
	Autres créances	6 492 683	398 088	6 094 595	5 191 888
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	20 750		20 750	146 539	
Charges constatées d'avance	4 615		4 615	13 749	
TOTAL (III)	7 105 536	422 088	6 683 448	5 855 544	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	10 417 573	844 650	9 572 923	8 804 881	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			32 915	413	
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

31/12/2023

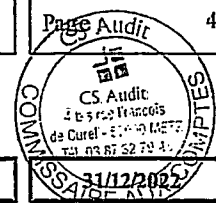


Capitaux Propres	Capital social ou individuel	215 110	215 110
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	355 846	355 846
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	4 463 377	4 368 450
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 021 372	94 926
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	6 075 705	5 054 333
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		3 144
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		3 144
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 027 134	543 664
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 106 850	2 406 957
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 168	147 666
	Dettes fiscales et sociales	309 913	586 004
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 154	63 112	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	3 497 218	3 747 404
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 572 923	8 804 881
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 021 371,57	94 926,34
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 639 277	3 380 201
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	6 560	1 902
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

31/12/2023

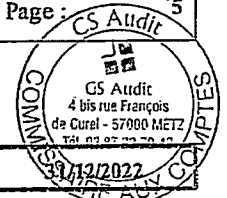
31/12/2023



		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 068 045		1 068 045	1 793 973
	Montant net du chiffre d'affaires	1 068 045		1 068 045	1 793 973
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			9 167	8 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			393 477	62 251
	Autres produits			26	6
	Total des produits d'exploitation (1)				1 470 714
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock			9 000	2 000
	Achats de matières et autres approvisionnements			277	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			456 386	429 079
	Impôts, taxes et versements assimilés			18 230	32 948
	Salaires et traitements			752 188	745 752
	Charges sociales du personnel			332 074	347 185
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			85 644	92 636
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			254 000	140 445	
Dotations aux provisions				3 144	
Autres charges			24 334	111	
Total des charges d'exploitation (2)				1 932 134	1 793 299
RESULTAT D'EXPLOITATION				(461 420)	70 931

Compte de Résultat 2/2

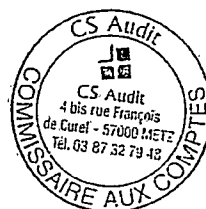
31/12/2023



RESULTAT D'EXPLOITATION		(461 420)	70 931
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	973 273	13 107
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		657
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	313 889	141 719
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	14 814	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		1 301 976	155 483
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2
	Intérêts et charges assimilées (4)	381 333	71 104
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		381 333	71 106
RESULTAT FINANCIER		920 642	84 377
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		459 222	155 308
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	202 177	23 021
	Sur opérations en capital	628 530	100 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	830 708	123 021
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	136 097	17 263
	Sur opérations en capital	3 588	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		139 685	17 263
RESULTAT EXCEPTIONNEL		691 022	105 759
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		128 873	166 140
TOTAL DES PRODUITS		3 603 397	2 142 734
TOTAL DES CHARGES		2 582 026	2 047 807
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 021 372	94 926

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables



Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 9 572 923 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 3 603 397 euros et un total charges de 2 582 026 euros, dégageant ainsi un résultat de 1 021 372 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

¹ La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables



Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la notion d'utilité de l'entreprise ; La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir une participation si elle avait à l'acquérir (PCG, art.332.3).

Elle peut être évaluée à partir de critères objectifs (capitaux propres), d'éléments prévisionnels ainsi que d'éléments subjectifs, l'entreprise devant être en mesure de justifier son estimation.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, les titres de participation de la société Chappelle Sainte Croix a fait l'objet d'une dépréciation à 100% de 5 000 euros.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Provisions

Règles et Méthodes Comptables



Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

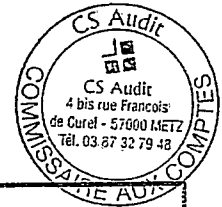
Les titres de participations dépréciés :

- La société IMOCLAIRE a absorbé la société COLSON au cours de l'année 2023. Un mali de liquidation de 237k€ est comptabilisé.

- Les titres EI LUX, une reprise de dépréciation a été comptabilisée pour 39k€ compte tenu de la diminution du compte courant. la provision sur titre est maintenue

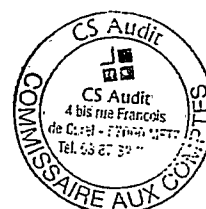
Depuis 2015 la SAS GBI CONSEILS a consenti à sa société mère IMOCLAIRE des

Règles et Méthodes Comptables



avances de trésorerie pour un montant global au 31/12/2023 de 920 356.08 euros. Cette avance de trésorerie est rémunérée en 2023 au taux maximum déductible de 5.57% soit des intérêts à payer constatés au 31/12/2023 en faveur de GBI CONSEILS pour un montant de 61 583,67 euros.

A la clôture de l'exercice le compte courant de SIMHS a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 250 000 euros .



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	15 950				3 000	12 950
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 950				3 000	12 950
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	91 044					91 044
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	221 613		3 546			225 158
Matériel de transport	75 372					75 372
Matériel de bureau, mobilier	363 558		6 399		27 298	342 660
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	751 586		9 945		27 298	734 234
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 527 914		3 240		4 616	2 526 538
Autres titres immobilisés	23 216		5 000		22 815	5 401
Prêts et autres immobilisations financières	415		32 500			32 915
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 551 545		40 740		27 431	2 564 854
TOTAL	3 319 081		50 685		57 729	3 312 037



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	13 259	2 691	3 000	12 950
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 259	2 691	3 000	12 950
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	10 778	4 552		15 330
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	45 198	19 726		64 924
Matériel de transport	60 515	11 422		71 937
Matériel de bureau, mobilier	232 465	47 253	27 298	252 420
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	348 956	82 953	27 298	404 611
TOTAL	362 214	85 644	30 298	417 560

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

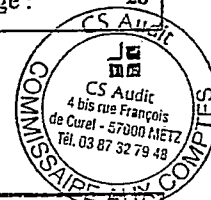
Provisions



31/12/2023

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	3 144		3 144	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 144		3 144	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 530		2 528	5 002
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	10 440	24 000	10 440	24 000
Autres	424 760	4 000	285 145	143 615
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	442 730	28 000	298 113	172 617
TOTAL GENERAL	445 874	28 000	301 257	172 617
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		254 000	286 445 14 814	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

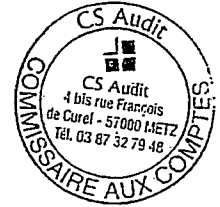
Créances et Dettes



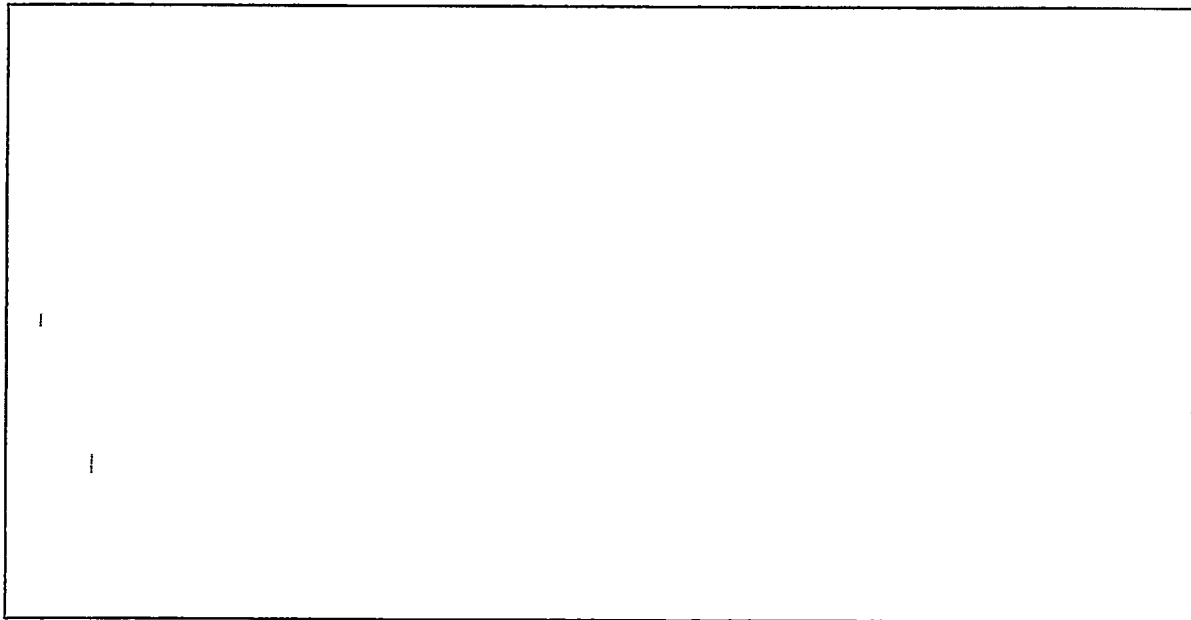
		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	32 915	32 915	
	Clients douteux ou litigieux	28 800	28 800	
	Autres créances clients	558 689	558 689	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 634	9 634	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	56	56	
	Groupe et associés (2)	6 328 725	6 328 725	
	Débiteurs divers	154 267	154 267	
Charges constatées d'avances	4 615	4 615		
TOTAL DES CREANCES		7 117 701	7 117 701	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		306 635		

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à l'an max. à l'origine (1)	6 560	6 560		
	Emp. dettes ets de crédit à plus l'an à l'origine (1)	1 020 574	162 633	668 358	189 583
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	135	135		
	Fournisseurs et comptes rattachés	47 168	47 168		
	Personnel et comptes rattachés	22 105	22 105		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	75 128	75 128		
	Impôts sur les bénéfices	34 635	34 635		
	Taxes sur la valeur ajoutée	68 281	68 281		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	109 765	109 765		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 106 715	2 106 715		
Autres dettes	6 154	6 154			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		3 497 218	2 639 277	668 358	189 583
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		616 200			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		164 558			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		114 820			

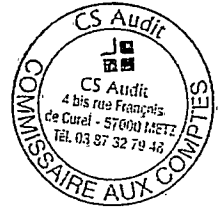
Produits à recevoir (avec détail)



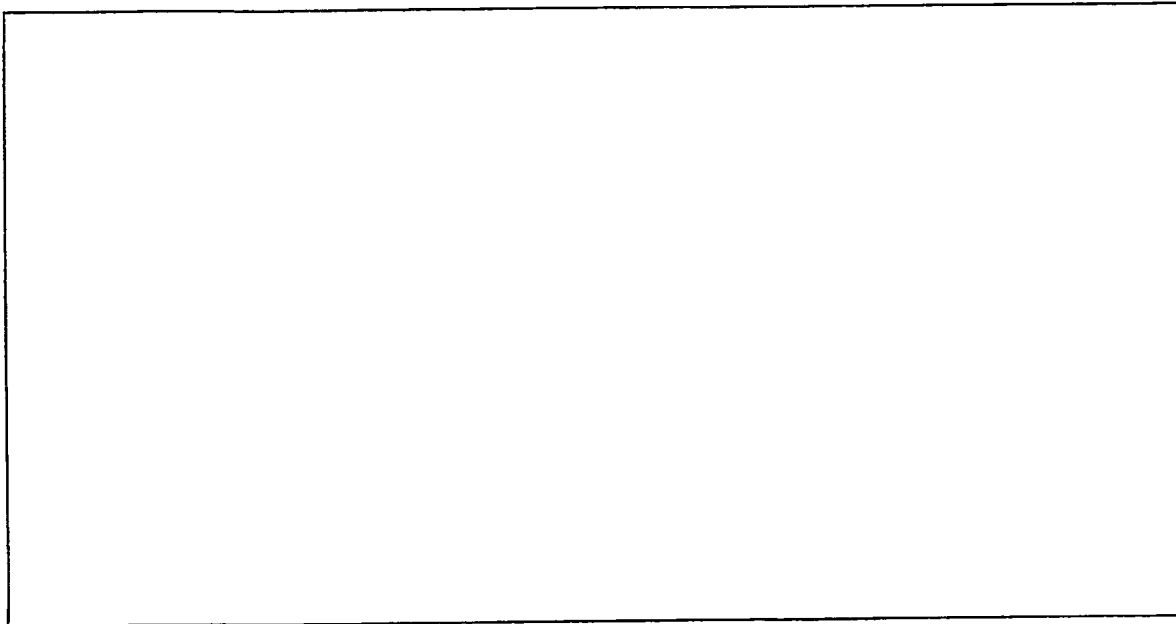
	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	306 691	107 990	198 701	184,00
TOTAL	306 691	107 990	198 701	184,00



Charges à payer (avec détail)



	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 930	1 902	8 028	421,97
Emprunts et dettes financières divers	110 260	48 197	62 062	128,77
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 335		3 335	
Dettes fiscales et sociales	133 410	41 798	91 611	219,18
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	256 935	91 898	165 037	179,59



Produits et Charges exceptionnels



		31/12/2023
Total des produits exceptionnels		830 708
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		202 177
<i>Autres produits except. de ges</i>	8 312	
<i>Produits des exercices antérie</i>	193 865	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		628 530
<i>Prod cessions actifs - immo fi</i>	628 530	
Total des charges exceptionnelles		139 685
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		136 097
<i>Pénalités et amendes</i>	6 120	
<i>Dons, libéralités</i>	126 000	
<i>Rappel d'impôts (autres qu'IS)</i>	1 895	
<i>Autres charges except. de gest</i>	795	
<i>Charges sur exercices antérieu</i>	1 287	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		3 588
<i>Valeurs compt. éléments actif</i>	1 578	
<i>Val.comptables él. actif cédés</i>	2 010	
Résultat exceptionnel		691 022

Engagements financiers



31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Engagements hors bilan : La société IMOCLAIRE est caution solidaire à hauteur de 3 800 000 euros avec la société BIG PROPERTY auprès de Banque PALATINE.



Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	31/12/2023	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes reçus sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

--

Variations des Capitaux Propres



	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	215 110				215 110
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	355 846				355 846
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	4 368 450	94 926			4 463 377
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	94 926	(94 926)		1 021 372	1 021 372
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	5 054 333			1 021 372	6 075 705

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 5 054 333

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 5 054 333

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

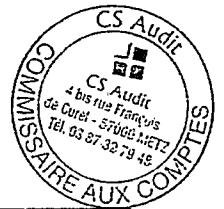
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 021 372



Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	20 000,00	10,7555	215 110,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	20 000,00	10,7555	215 110,00

--



Liste des filiales et participations

Filiales et participations (1)	Informations financières (2)		Part de l'associé dans le résultat net (3)	Part de l'associé dans le patrimoine net (4)	Part de l'associé dans le résultat net (5)		Part de l'associé dans le patrimoine net (6)	Part de l'associé dans le résultat net (7)	Part de l'associé dans le patrimoine net (8)	Part de l'associé dans le résultat net (9)	Part de l'associé dans le patrimoine net (10)
	Capital	Part de l'associé dans le capital			Part de l'associé dans le résultat net	Part de l'associé dans le patrimoine net					
A. Renseignements actualisés concernant les filiales et les participations ci-dessous (2) (3)											
1. Filiales											
BIG PROMOTION (SIREN 820934851)	10 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIG PROPERTY (SIREN 496668231)	20 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LOHEA	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GBI CONSEIL (SIREN 394507151)	500 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'IMPERIALE (SIREN 630763916)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OFFICESTATION	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VYMAIWAUX (SIREN 824201746)	10 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15 NEAPARTS (SIREN 839284758)	10 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37 FOCHI (SIREN 826402321)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ENEAVALDE (SIREN 951987211)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INITIAL (SIREN 904477934)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AD PATRIMOINE (SIREN 810201961)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
METIANY AGENCEMENT (SIREN 82112351)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ALRINHO (SIREN 804771517)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ALRINHO HANCOY (SIREN 825312303)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OLALIA (SIREN 827827101)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SMANI DIG BELLEULES (SIREN 820721311)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SIWAYON	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOCIETE IMMOBILIERE MAURE SEULE (SIREN 817881774)	1 000	100%	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(* 08 59 %, dit éparpillé par la société)											
2. Participations											
CHATELAIN MAURE CHOR	12 000	23%	0	5 625	0	0	0	0	0	0	0
LES COFFRES	10 310	25%	0	5 625	0	0	0	0	0	0	0
PRADAT	8 000	23%	0	5 625	0	0	0	0	0	0	0
LES COUDREVAULTS (10 à 50 %, dit éparpillé par la société)	1 000	23%	0	5 625	0	0	0	0	0	0	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (système)											
b. Filiales étrangères (système) (4)											
2. Participations non reprises au § A.											
a. Divers des sociétés françaises (système)											
b. Divers des sociétés étrangères (système)											

https://www.placemeter.com

Annexe libre



Mention du crédit d'impôt mécénat :

La société a réalisé pour 126 000 euros de dons. Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

Il a été retenu le plafond de 20 000€. Le montant du crédit d'impôt mécénat s'élève à 12 000€.

L'excédent des dons de 106 000 euros est reportable sur les exercices suivants.

Mention des parties liées :

La société IMOCLAIRE détient :

Nom de la filiale	Capital détenu (en %)	Comptes courants	Intérêts c/c	Comptes fournisseurs	Comptes clients
BIG PROMOTION	100%	1 069 017,60 €	29 144,50 € à recevoir		287 860,07 €
BIG PROPERTY	100%	297 240,59 €	25 012,04 € à recevoir		192 182,92 €
L'OREA	100%	74 016 €	1 005,26 € à recevoir		
GBI CONSEILS	100%	-920 356,08 €	61 583,67 € à payer	41,71 €	29 947,16 €
L'IMPERIALE	100%	59 165,65 €	1 662,54 € à recevoir		3 000 €
OFFICESTATION	100%	2 861,96 €	4 457,47 € à recevoir		6 758,16 €
17 MALRAUX	100%	-653 031,62 €	37 062,02 € à payer		266,20 €
15 REMPARTS	99%	1 115 181,63 €	61 557,86 € à recevoir		
37 FOCH	99%	225 643,48 €	11 668,90 € à recevoir		
EMERAUDE	99%	4 000 €	110,48 € à recevoir		
INITIAL	95%	662 604,01 €	33 294,16 € à recevoir	-45,60 €	
AB PATRIMOINE	50%	24 632,70 €			
METMAN	50%	242 500 €	6 624,10 € à recevoir		
AMENAGEMENT					
AIRINNO	50%	0 €			
AIRINNO NANCY	50%	0 €			
QUAI 86	50%	413 974,34 €	23 960,56 € à recevoir		3 600 €
SAINT DIE	50%	-210 391,76 €	10 869,13 € à payer		
HELLIEULES					
SHANON	50%	0 €			
SOCIETE IMMOBILIERE HAUTE SEILLE	50%	727 660,36 €	40 302,98 € à recevoir		
CHAPELLE SAINTE CROIX	33%	61 814,92 €			
LES COFFRES	26%	941 604,20 €	52 447,35 € à recevoir		
PRADAT	25%	-13 374,86 €	744,98 à payer		1 200 €
LES CONQUERANTS	25%	7 733,33 €	50,58 € à recevoir		
EILUX	90%	69 848,26 €	6 933,90 € à recevoir		

Autres informations :

Depuis le 25 avril 2016, une convention d'intégration fiscale entre la société IMOCLAIRE, la société mère, et sa filiale la société BIG PROPERTY a été conclue. la société BIG PROPERTY versera à la société IMOCLAIRE, une somme égale à l'impôt qui aurait dû être supporté par la société BIG PROPERTY si elle était imposable distinctivement de la

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGP)

Annexe libre



société mère, la SAS IMOCLAIRE.